

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° d'ordre : DEL 2026-060

Objet de la délibération :
**Approbation de la modification
n°1 du Plan local d'urbanisme**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Date de la convocation :
11/09/2026

Date de publication en ligne :
22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, Christophe DUPONT.

Absents excusés : CHALARD Clarisse, qui donne pouvoir à ALLEAUME Laurent, ADDA Kamel-Rodrigue qui donne pouvoir à LAME Gaëlle, BIAT Yannick (arrivé à 20h50)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : ALLEAUME Laurent

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 153-36 et suivants relatifs à la modification du Plan local d'urbanisme,

VU l'avis n°014224/KK AC PLU de la Mission régionale d'autorité environnementale du 24/04/2026,

VU les retours des Personnes publiques associées,

VU l'arrêté du Maire n° 225-07-2026 portant mise à disposition du public du projet de modification du Plan local d'urbanisme d'ABLIS,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 03/09/2026,

VU le bilan de la mise à disposition du public joint,

CONSIDERANT que les observations issues de la mise à disposition entrent dans l'objet de la modification et contribuent à rendre réalisable l'opération du Clos de la Ferme,

CONSIDERANT que les modifications du règlement proposées permettent une meilleure application de l'esprit du Plan Local d'Urbanisme exprimé au projet d'aménagement et de développement durables,

CONSIDERANT la présentation en commission urbanisme du 04 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé de Mme Gaëlle LAME, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la Ville d'ABLIS,

ENJOINT M. le Maire à procéder aux formalités légales de publicité afin de rendre la présente modification opposable,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches en vue de mettre en œuvre la présente délibération.

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Laurent ALLEAUME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.